

Documentation des Données foncières

Extrait de la documentation en ligne

DOCUMENTATION

Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 400 agents. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Site web : www.cerema.fr

Avertissement

Ce document est extrait de la documentation en ligne, disponible sur le site <https://doc-datafoncier.cerema.fr/>, qui est mise à jour en continu. Ce document n'est donc valable qu'à un instant t, et le lecteur est invité à aller consulter la documentation en ligne pour bénéficier des dernières nouveautés.

Ce guide est un guide technique renseignant sur le contenu, les limites et la manière d'utiliser la base de données « Fichiers fonciers ». Pour d'autres questions (modalités d'accès, études réalisées...), le lecteur est invité à consulter le site <https://datafoncier.cerema.fr>

Cette documentation, évolutive, peut cependant encore contenir des erreurs ou coquilles. Si vous relevez une erreur dans celle-ci, n'hésitez pas à nous en faire part par mail via la boîte datafoncier@cerema.fr

Fiche

Table des matières

1 coproff_evol_impayes

1.0.1 Renseignement

1.0.2 Commentaire

1 coproff_evol_impayes

1.0.1 Renseignement

Cet indicateur ne peut être calculé que pour les copropriétés immatriculées.

1.0.2 Commentaire

Cet indicateur porte la hausse d'au moins 10% du montant des impayés.

L'hypothèse est que lorsqu'on observe une telle hausse, cela constitue un signal de fragilité financière potentielle.

Pour le millésime n de CoproFF, cet indicateur est en outre calculé en mobilisant les millésimes n, n-1 et n-2. En effet, on estime que la hausse doit être supérieure à 10% entre les millésimes n-1 et n, mais aussi qu'elle ne doit pas succéder à une diminution entre les millésimes n-2 et n-1.

- Si une des variables suivantes est non renseignée, l'indicateur demeure non renseigné : montant des impayés dans le millésime n, montant des impayés dans le millésime n-1 ;
- Si le montant des impayés est égal à 0 dans le millésime n-1 et dans le millésime n, la copropriété est présumée non fragile ;
- Si le montant des impayés est égal à 0 dans le millésime n-1 mais supérieur à 0 dans le millésime n, la copropriété est présumée fragile ;
- Si la formule $(\text{montant des impayés en } n - \text{montant des impayés en } n-1) / \text{montant des impayés en } n-1$ donne un résultat inférieur ou égal à 0,1, alors la copropriété est présumée non fragile ;
- Si la formule $(\text{montant des impayés en } n - \text{montant des impayés en } n-1) / \text{montant des impayés en } n-1$ donne un résultat supérieur à 0,1, alors on mobilise le millésime n-2
- Si le montant des impayés dans le millésime n-2 est inférieur au montant des impayés dans le millésime n-1, la copropriété est présumée non fragile
- Si ce n'est pas le cas (montant supérieur ou égal, ou montant non renseigné), la copropriété est présumée fragile.